

Allianz Global Investors Fund
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Siège social : 6 A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
 R.C.S. Luxembourg B 71.182

Avis aux Actionnaires

Le Conseil d'administration d'Allianz Global Investors Fund (SICAV) (la « Société ») informe par la présente des modifications suivantes, qui prendront effet le 18 octobre 2024 :

Nom du Compartiment	Objet du changement (Informations dans le Prospectus)	Raison/motif Informations complémentaires	Changement	
			Approche actuelle	Nouvelle approche
Allianz Emerging Markets Sovereign Bond	Gestionnaire d'investissement (Annexe 5)	Un autre site sera ajouté pour représenter tous les sites des équipes de gestion des investissements concernées.	Allianz Global Investors UK Limited	cogéré par Allianz Global Investors UK Limited et Allianz Global Investors Asia Pacific Limited
Allianz Food Security	Gestionnaire d'investissement (Annexe 5)	Un autre site sera ajouté pour représenter tous les sites des équipes de gestion des investissements concernées.	Allianz Global Investors UK Limited	Cogéré par Allianz Global Investors GmbH et Allianz Global Investors UK Limited
Allianz Global Hi-Tech Growth	Gestionnaire d'investissement (Annexe 5)	Le Gestionnaire d'investissement sera modifié pour refléter la future mise en place de l'équipe de gestion des investissements du compartiment.	Voya Investment Management Co. LLC	Allianz Global Investors UK Limited
Allianz Target Maturity Euro Bond V	Caractéristiques spécifiques des Compartiments (Annexe 3)	Un modèle d'évaluation à la juste valeur ne s'applique pas à ce compartiment. *	Modèle d'évaluation à la juste valeur : OUI	Modèle d'évaluation à la juste valeur : NON

* Cette modification entrera en vigueur à la date de lancement du compartiment.

Cet avis aux actionnaires est uniquement à des fins d'information réglementaire et aucune action n'est requise de votre part, sauf si vous n'êtes pas d'accord avec les modifications décrites ci-dessus.

Les informations ci-dessus présentent un aperçu des cas dans lesquels vous pouvez demander le rachat de vos actions, sans frais de rachat ou de conversion, au plus tard le jour de transaction concerné précédant la prise d'effet de ces modifications. Afin de respecter cette date limite, veuillez vous reporter au jour de transaction applicable au compartiment et à l'heure applicable au compartiment avant laquelle une demande de rachat doit être reçue un jour d'évaluation.

Le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») exige des acteurs du marché financier, pour les produits financiers soumis aux Articles 8 ou 9 du SFDR, de garantir la transparence des objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci dans les informations précontractuelles devant être ajoutées dans le prospectus de la Société.

Le Conseil d'administration de la Société informe par la présente que les informations précontractuelles pertinentes pour les compartiments soumis aux Articles 8 et 9 du SFDR ont été reformulées pour des raisons de clarté et de meilleure compréhension. **Les informations précontractuelles reformulées entreront en vigueur le 18 octobre 2024.**

Nous attirons l'attention des actionnaires sur le fait que toutes les mesures figurant dans les informations précontractuelles reformulées n'ont qu'un objectif de clarification et ne visent pas à affecter les caractéristiques des compartiments ni la stratégie d'investissement durable appliquée.

Lors de son entrée en vigueur, le prospectus (y compris les informations précontractuelles pertinentes) peut être consulté ou obtenu gratuitement auprès du siège social de la Société et de la Société de gestion à Francfort-sur-le-Main, ainsi qu'auprès des Agents d'information de la Société (tels que State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise ou Allianz Global Investors GmbH en République fédérale d'Allemagne) dans chaque pays où des compartiments de la Société sont enregistrés à des fins de distribution publique.

Senningerberg, septembre 2024

Sur ordre du Conseil d'administration
Allianz Global Investors Fund

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.